

PROGRAMME

9h45 - Café d'accueil

10h15 - Mots introductifs

Eric BLOND, Président de l'Université d'Orléans

Pierre ALLORANT, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion d'Orléans

Cédric GUILLERMINET, Sandie LACROIX-DE SOUSA, Maîtres de conférences, Université d'Orléans, *CRJ Pothier EA1212*

LA SOBRIETE ENERGETIQUE SAISIE PAR LE DROIT LES MOYENS TECHNIQUES

Sous la présidence de **Garance Cattalano**, Professeure de droit privé à l'Université d'Orléans

De la sobriété énergétique dans le bâtiment

David RICHARD

Avocat au barreau de Paris (Lex Terra), Docteur en droit

Plans de délestage : une sobriété imposée ?

Tiphaine ROMBAUTS-CHABROL

Maître de conférences en droit public, Université de Perpignan

Droit des sociétés et sobriété énergétique

Léa MARION

Avocat au barreau de Paris, Docteur en droit

Sobriété énergétique et traitement des déchets ?

Rémi BONNEFONT

Avocat, droit de l'environnement, cabinet Hannotin Avocats, Paris

Prise en compte de la sobriété énergétique dans le contrat

Sabrina DUPOUY

Maître de conférences en droit privé, Université Clermont Auvergne

12h30 – Déjeuner

LA SOBRIETE ENERGETIQUE SAISIE PAR LE DROIT LES MOYENS FINANCIERS

Sous la présidence de **Nicolas Haupais**, Professeur de droit public à l'Université d'Orléans

14h00

De la sobriété énergétique dans les budgets verts

Benoît JEAN-ANTOINE

Maître de conférences en droit public, Université de Rouen

La sobriété énergétique saisie par le droit de l'Union : quels enjeux ?

Valentin GAZAGNES-JAMMES

Docteur en droit public, Université de Bordeaux

Julie TEYSSEBRE

Maître de conférences en droit public, Université d'Orléans, *CRJ Pothier EA1212*

Faire de la sobriété énergétique une priorité en droit de l'Union Européenne : du Principe de primauté de l'efficacité énergétique au Principe de primauté de la sobriété énergétique

Romain MAUGER

Assistant Professor of Energy Law, Groningen Centre of Energy Law and Sustainability, Université de Groningue, Pays-Bas

Sobriété énergétique et droit de la commande publique

Pierre-Antoine ALDIGIER

Avocat associé, cabinet CGCB & associés, spécialiste en droit public et en droit de l'environnement

La valeur de la sobriété énergétique

Guillaume DEZOBRY

Maître de conférences en droit public, Université d'Amiens, Avocat associé, Fidal

La sobriété énergétique, remède miracle ou chimère

Xavier GALIEGUE

Maître de conférences HDR en économie, Université d'Orléans, LEO

16h45 – Propos conclusifs

Dans la société actuelle marquée par la (sur)consommation, l'image, le spectacle, les « affaires », l'affichage sur les réseaux sociaux, la sobriété apparaît comme une vertu d'un autre temps. Pourtant, elle revient sur le devant de la scène de manière assez brutale et s'impose à nous aujourd'hui en raison des nécessités énergétiques. La hausse des prix de l'énergie, l'accélération du changement climatique et le conflit en Ukraine invite chacun d'entre nous à « faire preuve de sobriété sur le plan énergétique ». En ce sens, la sobriété renvoie à la modération et à la réalisation d'économie. La sobriété énergétique devrait ainsi conduire à la diminution des consommations d'énergie par des changements de modes de vie et de consommation et des transformations sociales. Elle s'inscrit donc pleinement dans la démarche plus globale de la transition énergétique. La circulaire n° 6363-SG du 25 juillet 2022 relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État ainsi que le plan de sobriété énergétique apportent la démonstration que le concept de "sobriété" a d'ores et déjà intégré le Droit. Mais de quelle manière ? Que signifie-t-elle ? Selon quelle(s) méthode(s) imprègne-t-elle le Droit ? A l'aide de quels outils ? De quels acteurs ? Avec quels résultats ?

Lieu

Université d'Orléans – UFR Droit, Economie, Gestion
Centre de Recherche Juridique Pothier
11 rue de Blois – 45000 Orléans

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 30 mai 2023

Contact

Laurence Sallé
Centre de Recherche Juridique Pothier
laurence.salle@univ-orleans.fr



Vendredi 2 juin 2023
10h15 – 17h

De la sobriété énergétique dans le droit



Sous la direction scientifique de

Cédric Guillerminet, MCF en droit public, CRJP - Université d'Orléans
Sandie Lacroix-De Sousa, MCF HDR en droit privé, CRJP – Université d'Orléans

INFORMATIONS et INSCRIPTION
(gratuite mais obligatoire avant le 30 mai 2023)
www.univ-orleans.fr/colloquecrijp.fr
laurence.salle@univ-orleans.fr

Manifestation ouverte à la formation continue des avocats

UFR Droit, Economie, Gestion

Amphithéâtre S. VEIL
11 rue de Blois
Orléans La Source

